



Procès-verbal – Bureau communautaire du 10 juin 2024

Table des matières

1^{re} partie. Sujets soumis à délibérations par délégation du conseil communautaire	2
Marchés publics (Présentation par Éric JOUSSEAUME)	3
1. Attribution du marché public d'extension du réseau d'assainissement et renouvellement partiel du réseau d'eau potable du secteur de la Joie sur la commune de Penmarc'h (annexe 1).....	3
Économie (Présentation par Stéphane MOREL)	3
1. Pass commerce et artisanat (annexe 2).....	3
Finances (Présentation par Éric JOUSSEAUME)	4
1. Aide aux récupérateurs d'eau de pluie (annexe 3).....	4
Espaces naturels (Présentation par Jean-Claude DUPRÉ)	5
1. Subvention les amis de la baie.....	5
2. Subvention station baguage de Trunvel.....	6
Mobilités	8
1. Projets covoiturage 2024 (annexe 4).....	8
2. Aide à l'achat de vélo (annexe 5).....	8
Tourisme	8
1. Demande de subventions 2024 : Sauvegarde du patrimoine religieux en vie (SPREV) (annexe 6).....	8



Procès-verbal – Bureau communautaire du 10 juin 2024

1^{re} partie. Sujets soumis à délibérations par délégation du conseil communautaire

Membres du bureau communautaire (vote):

- Éric JOUSSEAUME
- Jean-Louis BUANNIC
- Jean-Claude DUPRÉ
- Valérie DRÉAU
- Stéphane MOREL (Arrivée à 17h40)
- Jean-Luc TANNEAU (Départ à 19 h 30)
- Ronan CREDOU (Départ à 19 h 30)

Membres du bureau communautaire (Excusés):

- Nathalie CARROT-TANNEAU (n'a pas participé au vote sur la 1^{ère} partie)
- Stéphane LE DOARÉ
- Jean-Michel GAIGNÉ
- Yannick LE MOIGNE
- Gwenola LE TROADEC

Maires associés (sans droit de vote):

- Christian LOUSSOUARN
- Cyrille LE CLEAC'H
- Serge GUILLOUX
- Jean-Marc BREN en tant que suppléant de Madame LE TROADEC, dans son rôle de maire

Maires excusés:

- Jean-Edern AUBRÉE
- Jean L'HELGOUARC'H

Administratifs:

- Sandrine BEDART, Jonathan GAUTHIER, Arnaud DUBOURG

Horaires : 18 h 35 – 19 h 30

En l'absence du président, Éric JOUSSEAUME, 1^{er} vice-président, assure la présidence du bureau et démarre la séance à 18 h 35.

Le procès-verbal du bureau communautaire du 23 mai 2024 est approuvé et Jean-Louis BUANNIC est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint (7).



Procès-verbal – Bureau communautaire du 10 juin 2024

Marchés publics (Présentation par **Éric JOUSSEAUME**)

1. Attribution du marché public d'extension du réseau d'assainissement et renouvellement partiel du réseau d'eau potable du secteur de la Joie sur la commune de Penmarc'h (annexe 1)

Le marché public de travaux relatif à l'extension du réseau d'assainissement et renouvellement partiel du réseau d'eau potable du secteur de la Joie sur la commune de Penmarc'h a été mis en ligne le 23 février 2024. La date limite de remise des offres était fixée au 17 mai 2024.

Les critères d'analyse des offres sont le prix (60 %) et la valeur technique (40 %).
Il s'agit d'étendre le réseau d'eaux usées et de changer les branchements d'eau potable dans le secteur de la Joie à Penmarc'h.

À la date limite de remise des offres, cinq offres ont été reçues :

	Candidat	Montant HT
1	SOGEA base	1 089 345,90
2	SOGEA variante	995 585,90
3	TPC OUEST base	1 284 699,60
4	TPC OUEST variante	1 185 231,66
5	CISE TP	1 479 845,50

L'analyse des offres a été réalisée par notre maître d'œuvre, la société ARTELIA. Elle est jointe au présent rapport.

Celle-ci propose de retenir la société SOEGEA en base pour un montant hors taxe de 1 089 345,90 €. Cette offre est en effet la meilleure économiquement car la variante proposée par cette société présente un risque car elle reprend une conduite dont rien ne vient confirmer qu'elle est étanche ou en bon état.

Par délibération, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité,

- attribuent le marché public à la société SOGEA pour un montant hors taxe de 1 089 345,90 €,
- autorisent le président à signer le marché public avec la société retenue.

Économie (Présentation par **Stéphane MOREL**)

1. Pass commerce et artisanat (annexe 2)

Le conseil communautaire a mis en place le dispositif « Pass commerce et artisanat », qui vise à soutenir les projets de création, reprise, développement ou modernisation des entreprises artisanales et commerciales du territoire, situés hors zones d'activités.

L'aide porte sur 30 % des dépenses éligibles, plafonnées à 25 000 € HT, soit une aide maximale de 7 500 € HT.

Ce dossier est complet et pourra faire l'objet d'un versement suite à la prise de décision et après réception de l'ensemble des factures acquittées.

Procès-verbal – Bureau communautaire du 10 juin 2024

ENTREPRISE	ACTIVITÉ	COMMUNE D'IMPLANTATION	AIDE SOLLICITÉE	PARTICIPATION CCPBS
SARL LES CO'PAINS DE LESCO	BOULANGERIE	PLOBANNALEC-LESCONIL	7 500 €	3 750 €

1.1 Demande de la SARL LES CO'PAINS DE LESCO - PLOBANNALEC-LESCONIL

Depuis juillet 2023, Messieurs A et B (*L'identité des personnes est indiquée en annexe à la présente délibération en application des dispositions du RGPD*) exploitent une boulangerie pâtisserie située sur la commune de Plobannaec-Lesconil. Ils ont démarré avec le matériel existant afin d'assurer la reprise de l'activité. Après quelques mois de fonctionnement, ils souhaitent investir dans du matériel adapté (pétrin et batteur) et répondre à la demande de la clientèle avec l'acquisition d'une machine gyrocrêpes.

Le montant des investissements atteint le plafond des dépenses éligibles.

Le PCA est sollicité à hauteur de 30 %, basé sur le plafond des dépenses éligibles (25 000 € HT), soit une aide de 7 500 €.

La région interviendra en cofinancement à hauteur de 50 %.

La CMA a rendu un avis positif le 15 mai 2024.

Jean-Luc TANNEAU s'étonne qu'une subvention soit versée pour du renouvellement de matériel et non une création.

Par délibération, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité,

- accordent une subvention de 7 500 € au titre du dispositif « Pass commerce et artisanat », à la SARL LES CO'PAINS DE LESCO.

Suite à un report, lors du précédent bureau, Stéphane MOREL propose de ne plus accorder de subventions aux SCI.

Finances (Présentation par Éric JOUSSEAUME)

1. Aide aux récupérateurs d'eau de pluie (annexe 3)

Par délibération du conseil communautaire du 9 mars 2023, le dispositif mis en place depuis 2012 a évolué en raison des épisodes de sécheresse et de tension sur la ressource en eau. La communauté de communes du Pays bigouden sud accorde dorénavant une aide à hauteur de 50 % de la dépense réalisée pour l'achat d'un récupérateur avec un plafonnement de la prise en charge à 100 €.

Par ailleurs, les équipements ne sont plus limités à des cuves d'une capacité d'1 m³ et le nombre de soutien est limité selon les crédits inscrits à l'article 658 du budget annexe de l'eau (soit 20 000 € votés lors du budget primitif 2024).

Depuis le 25 avril 2024, 10 demandes de soutien à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie ont été reçues.

Procès-verbal – Bureau communautaire du 10 juin 2024

Ces 10 demandes font l'objet d'une présentation au présent bureau et sont annexées au présent rapport (10 demandes pour un montant total de 560.80 €).

Par délibération, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité,

- accordent une aide à hauteur de 50 % de la dépense réalisée pour l'achat d'un récupérateur d'eau avec un plafonnement de cette prise en charge à 100 € pour les dossiers figurant dans le tableau annexé.

Espaces naturels (Présentation par Jean-Claude DUPRÉ)

1. Subvention les amis de la baie

L'association des amis de la baie d'Audierne a été créée en mai 2019. Elle a comme objectif de fédérer les énergies et les idées pour faire vivre la maison de la baie d'Audierne et également d'organiser des événements permettant la découverte autour des thèmes : nature, patrimoine et littoral. Elle regroupe aujourd'hui près de 162 adhérents.

L'association occupe une partie de la maison de la baie d'Audierne avec l'accord de la CCPBS (gestionnaire) et du conservatoire du littoral (propriétaire).

L'association a fait part de son bilan 2023 à la CCPBS : plus de 10 500 visiteurs, 115 visiteurs par jour) 12 conférences organisées (1 000 participants), un temps fort avec le week-end de la baie les 26 et 27 août (1200 personnes). L'association a mis en œuvre un programme d'animations qui a mis à l'honneur le travail de l'artiste François BOURGEON.

Cette année, l'auteur de dessin de presse Nono sera mis à l'honneur.

L'exposition prévue en 2024 est présentée ci-dessous :

Salle 1	Les oiseaux marins	Gaétan Guyot
Salle 2	Le concasseur de Tréguennec	Le Berre - Marzin - Morvan
Salle 3	Film « Sur la route des migrateurs »	Roland Chatain
Salle 4	Les yeux dans les yeux	André Fouquet
	Nouveau quizz sur les oiseaux	Jean-François Cornuet
	Diaporamas	
Salle 5	Film sur Nono	Roland Chatain
Salle 6	Panneaux à thèmes	Nono
Salle 7	Film « Vol au dessus de la baie »	Roland Chatain
Extérieur	Photos anciennes grand format	Archives diverses

Cette exposition sera ouverte tous les jours de 14h00 à 19h00, du 8 mai au 15 septembre, puis 14h00 à 18h00 les week-ends jusqu'au 30 octobre. Une prestation de 4 mois pour l'accueil du public via une personne en auto-entreprenariat est prévue pour épauler les bénévoles.

Le programme et l'objet de l'association sont complémentaires des actions de la CCPBS et de la CCHPB en matière de valorisation, d'animation des espaces naturels et des missions d'éducation développées par l'animateur nature de la CCPBS.

L'association présente un budget prévisionnel 2024 qui s'élève à 35 600,00 euros. Pour courrier du 2 janvier 2024, l'association demande à chacune des deux collectivités (CCHPB et CCPBS) une subvention de 4 500 euros, comme présenté dans le tableau suivant :

Procès-verbal – Bureau communautaire du 10 juin 2024

Budget prévisionnel 2024

DEPENSES		RECETTES	
Tirages expositions	12900	Cotisations	1600
Matériels audiovisuel	1900	Mécénats & dons	4900
Petit matériel	1700	Ventes livres & affiches	20100
Achat de chaises	1600	Subventions	9000
Achat livres Nono- B. Berrou	2000		
Reversements auteurs	3700		
Prestation accueil	6600		
Charges sociales	2600		
Publicité affiches dépliants	1400		
Téléphone & internet	450		
Assurances	250		
Frais bancaires	200		
Frais pour évènements	300		
TOTAUX	35600		35600

La commission espaces naturels de la CCPBS a rendu un avis favorable au versement de la subvention de 4 500 euros.

Par délibération, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité,

- approuvent le versement d'une subvention 4 500 € à l'association telle que demandée dans le budget prévisionnel 2024 présenté.

Stéphane MOREL demande de limiter les conférences à la maison de la baie après l'été et propose d'instaurer une jauge maximale, à ne pas dépasser, par mesure de sécurité.

Éric JOUSSEAUME souhaite réaliser une étude sur le devenir du site, avant d'envisager des perspectives d'acquisition ou de bail emphytéotique.

2. Subvention station baguage de Trunvel

Au cœur des roselières de Trunvel à Trégoat, l'association Bretagne vivante dispose d'une station de baguage qui permet le suivi des oiseaux paludicoles.

Cette station est en place depuis 1988 et assure l'un des plus longs suivis ornithologiques de France.

Chaque matinée de juillet à octobre, le chargé de mission Bretagne vivante accompagné de nombreux bénévoles, ouvre les filets de capture localisés dans la roselière selon un protocole scientifique validé par le muséum national d'histoire naturelle.

Une trentaine de bénévoles se relaie durant cette période pour mettre en place et relever les filets de capture et pour démailler les oiseaux.

Située sur le chemin de randonnée GR34, au cœur de la roselière de l'étang de Trunvel, elle est aussi un outil de sensibilisation et de découverte de l'environnement important. L'animateur de la CCPBS y organise chaque été un ou plusieurs échanges avec les salariés et bénévoles bagueurs.

Cet outil de suivi des populations d'oiseaux des roselières (migrateurs ou non) contribue à la connaissance de la biodiversité de la baie d'Audierne et a permis de justifier l'intégration du site dans le réseau européen Natura 2000. Il a également contribué à alimenter les dossiers de labellisation Ramsar et la réponse à

Procès-verbal – Bureau communautaire du 10 juin 2024

l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) réserve naturelle de Bretagne. C'est un apport important pour la connaissance de la future RNR.

Pour assurer le fonctionnement de la station, Bretagne vivante prévoit du temps de coordination réalisé par un salarié de l'association. Afin de pallier les baisses de dotation de l'Agence de l'eau Loire Bretagne qui finançait le fonctionnement, l'association sollicite depuis 2019 une aide auprès des 2 EPCI bigoudens ainsi qu'auprès du département.

La demande de subvention de 8 000 € pour l'année 2024 est parvenue par mail du 10 janvier 2024. Les membres de la commission espaces naturels de la CCPBS réunis le 25 mars 2024 ont émis un avis favorable. Le budget prévisionnel de 37 462 euros est présenté ci-dessous.

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	2295	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	1845	73 - Concours publics	
Autres fournitures	450	74 - Subventions d'exploitation ²	24250
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	2492		
Locations	2450		
Entretien et réparation			
Assurance	42	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	3075	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			C29 7650
Publicité, publication			
Déplacements, missions	2718	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	
Services bancaires, autres	357		CCHPB 8000
63 - Impôts et taxes	449		CCPBS 8000
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes	449	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	24270	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	24270	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	600
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	4663	75 - Autres produits de gestion courante	1800
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	1800
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	218	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement		Bretagne vivante	11412
Frais financiers			
Autrés			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	37462	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	37462
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)⁷			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	29312	87 - Contributions volontaires en nature	29312
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	29312	875 - Bénévolat	29312
TOTAL DONT CVN	66774	TOTAL DONT CVN	66774



Procès-verbal – Bureau communautaire du 10 juin 2024

Par délibération, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité,

- approuvent la demande de subvention de 8 000 € présentée par Bretagne vivante pour le fonctionnement de la station de baguage de Trunvel au titre de l'année 2024.

Départs de Jean-Luc TANNEAU et Ronan CRÉDOU à 19 h 30 le quorum n'est plus atteint

Mobilités

1. Projets covoiturage 2024 (annexe 4)

En l'absence de quorum, ce sujet est reporté au prochain bureau.

2. Aide à l'achat de vélo (annexe 5)

En l'absence de quorum, ce sujet est reporté au prochain bureau.

Tourisme

1. Demande de subventions 2024 : Sauvegarde du patrimoine religieux en vie (SPREV) (annexe 6)

En l'absence de quorum, ce sujet est reporté au prochain bureau.

Fin de la partie soumise à délibération, à 19 h 55

PV validé :

Le 1 ^{er} vice-président, Éric JOUSSEAUME	
Monsieur le secrétaire de séance, Jean-Louis BUANNIC	